

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la signature aujourd'hui à Ottawa d'un Accord sur la Coproduction cinématographique avec l'Italie par l'Ambassadeur d'Italie, Son Excellence monsieur Alessandro Farace, et lui-même. Le Secrétaire d'Etat, monsieur Gérard Pelletier, qui a participé à la négociation de cet Accord, assistait à la cérémonie.

L'Accord entre le Canada et l'Italie est destiné à promouvoir la coproduction de films de haute valeur artistique et technique et, de ce fait, à favoriser l'industrie cinématographique en Italie et au Canada ainsi que son essor économique. L'Accord se compose d'un préambule et de 19 articles qui définissent les modalités de son fonctionnement et les conditions à satisfaire pour que les films produits en commun avec l'Italie bénéficient des avantages de l'Accord.

Au Canada c'est le Secrétaire d'Etat, par l'entremise d'un organisme désigné par lui, qui approuvera les coproductions, après consultation avec les milieux intéressés.

L'Accord prévoit la création d'une commission mixte qui sera convoquée chaque année, alternativement dans chaque pays, pour examiner l'application des dispositions de l'Accord, étudier le programme des actions à entreprendre dans son cadre. Elle aura aussi pour tâche de proposer des modifications éventuelles à l'Accord, de résoudre les problèmes d'interprétation et de mettre au point les conditions de renouvellement.

En annonçant la signature de l'Accord, M. Sharp s'est félicité de cette nouvelle étape dans le développement de nos relations culturelles avec l'Italie. La vitalité et le développement de notre industrie cinématographique ne peuvent, a-t-il déclaré, que profiter de cet Accord de Coproduction cinématographique et d'autres accords du même genre qui sont en voie de négociation.